FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE
59
> SENSIBILISER > PROTÉGER > PARTAGER

2ème trimestre 2021

Amis pêcheuses et pêcheurs,

Pour l'équipe fédérale, les mois de juin, juillet (et septembre) sont synonymes de reprise des inventaires scientifiques et notamment des pêches électriques. Plus d'une vingtaine de sites ont été prospectés avec des résultats aléatoires, à cela se sont ajoutées des pêches de sauvetage avant travaux. Et tout ça, sous le soleil !
Oui, ça y est, IL FAIT BEAU (enfin au moins, à l'heure où ces mots sont écrits) **ALORS ON VA A LA PÊCHE !** Si le cœur vous en dit, que vous avez envie de découvrir un territoire ou une technique spécifique, n'hésitez pas à vous inscrire à l'une de nos animations estivales, nous vous attendons avec impatience pour partager un moment convivial avec vous ! Si vous ou vos proches n'avez pas encore acquitté votre/leur carte de pêche, pensez-y avant de partir en vacances. Et pour ceux, qui veulent s'essayer à la pêche, le temps d'une journée, à compter du 16 juin 2021 et jusque la fin de l'été, la carte **« JOURNÉE ESTIVALE »** est à 10€.

N'oubliez pas, acheter sa carte de pêche est un **ACTE MILITANT** !
Elle permet de pêcher en toute légalité certes, mais bien plus encore ! Cela permet de devenir membre d'une AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique), de contribuer au fonctionnement du réseau des structures associatives de la pêche de loisir, d'aider à la surveillance du domaine piscicole et au contrôle de l'exercice de la pêche, de participer à la sensibilisation des jeunes au respect de l'environnement, de soutenir les travaux de restauration des milieux aquatiques, de financer les repeuplements piscicoles et d'éventuellement prélever le poisson dans le respect de la réglementation et de manière raisonnée.

Vous aussi, participez aux actions de votre AAPPMA et investissez-vous au sein de notre réseau associatif en faveur de la pêche et des milieux aquatiques !

Cet été, prenez du plaisir (pensez aussi à la crème solaire) et à bientôt au bord de l'eau.

La Fédération

SOMMAIRE

- **LE RENOUVELLEMENT DES MANDATS**
- **LA SAISON DES PÊCHES ÉLECTRIQUES**
- **LES TRAVAUX SUR LE BASSIN ROND DE BOUCHAIN**
- **HAUTS-DE-FRANCE PROPRES**
- **LE PROGRAMME D'ANIMATIONS FÉDÉRALES**

Pour plus d'information, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre AAPPMA locale ou de la Fédération de pêche du Nord.

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE 59
> SENSIBILISER > PROTÉGER > PARTAGER

OFFRE SPECIAL "ÉTÉ"
La carte journalière à 10 €
À partir du 16 juin 2021

CARTE *journalière*

OFFRE D'ÉTÉ
10 €
AU LIEU DE
17€70

L'occasion de (re)découvrir un loisir simple...

INFORMATIONS
03 27 20 20 54
www.peche59.com

RETROUVEZ-NOUS SUR :

LES MANDATS ASSOCIATIFS ARRIVENT À LEUR TERME, INVESTISSEZ-VOUS !

Pour rappel, la situation sanitaire a retardé le renouvellement des mandats associatif d'un an encore.

Au 1er janvier 2023, les baux de pêche du domaine public de l'État vont être renouvelés. De ce fait, les mandats des actuels dirigeants d'AAPPMA arriveront également à échéance, et ce au 31 décembre 2021.

Chaque niveau des structures associatives de pêche va organiser les élections de ses représentants pour les 5 ans à venir.

Ce sont les AAPPMA, structures de base du réseau associatif de la pêche de loisir, qui les premières devront organiser les élections de leur conseil d'administration et de leur bureau, lors d'une assemblée générale spécifique.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS AU SEIN D'UN MILIEU ASSOCIATIF PASSIONNANT !

Encadrées par un dispositif très formalisé, dû à nos missions de service public, ces élections sont l'occasion de débats démocratiques et de propositions prospectives engageant le futur de nos structures. Ce sera également l'occasion d'attirer de nouveaux bénévoles, dynamiques et motivés qui pourront s'investir au sein du milieu associatif et du loisir passionnant qu'est la pêche !

Pour plus d'information, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre AAPPMA locale ou de la Fédération de pêche du Nord.

PLANNING

- Renouvellement des dirigeants des AAPPMA. **4ème trimestre 2021**
- Renouvellement des dirigeants de la Fédération de pêche du Nord. **1er trimestre 2022**
- Renouvellement des dirigeants de la Fédération Nationale de pêche. **Au plus tard 6 mois après le renouvellement de mandat de la Fédération départementale**.

INVENTAIRES
PÊCHES ELECTRIQUES

UNE COMPÉTENCE INDISPENSABLE À LA GESTION DU MILIEU AQUATIQUE

Conformément à ses missions, la Fédération de Pêche du Nord réalise chaque année des inventaires piscicoles notamment au moyen de pêche électrique.

Comme son nom l'indique, la pêche à l'électricité consiste à introduire dans l'eau un champ électrique, au moyen d'une anode (pôle +) et d'une cathode (pôle-), en vue de capturer le poisson qui sera attiré "comme un aimant" vers l'anode. Ainsi capturés, les poissons sont ensuite triés par espèce, comptés, mesurés et pesés puis remis à l'eau vivants.

Attention : Bien évidemment, cette technique est soumise à un protocole spécifique et rigoureux, exercée par des personnes habilitées et autorisées par l'administration via un arrêté préfectoral.

LES PÊCHES ÉLÉCTRIQUES D'INVENTAIRES

Ces pêches sont réalisées sur un tronçon de cours d'eau jugé représentatif du dit cours d'eau dans un but scientifique.

Le but de cette pêche est de comparer un peuplement théorique et un peuplement réel (ce que l'on capture en pêche électrique). Le peuplement piscicole étant bioindicateur, cette comparaison nous donne une idée de l'état du peuplement piscicole et donc de l'état du cours d'eau.

On utilise également cet inventaire pour étudier l'évolution des peuplements sur des stations dites de référence ou après des travaux de restauration. Suivant les masses d'eau, différents protocoles de pêche électrique peuvent être appliqués : un ou deux passages, pêche complète ou partielle, à pied ou en bateau.

Il existe deux types de protocoles :

- La pêche complète qui se réalise à pied : réservée au cours d'eau peu profond
- La pêche en bateau : réservée au cours d'eau profond

LES PÊCHES ÉLÉCTRIQUES DE SAUVETAGE

Ces interventions ne sont pas à but scientifique, l'idée étant de simplement déplacer les poissons.

Lorsqu'il y a des travaux en rivière (consolidation de berges, travaux routiers, effacement d'un seuil, ...etc.), les services de l'État peuvent imposer une pêche électrique de sauvetage avant la réalisation des travaux pour éviter une mortalité piscicole. La Fédération peut donc être sollicitée pour enlever les poissons avant le commencement des travaux, les poissons seront ensuite relâchés plus en amont ou plus en aval selon les cas.

Lors d'assecs de cours d'eau, la Fédération peut également être amenée à réaliser des sauvetages avant que la rivière ne sèche complétement.

Objectifs

- L'acquisition de connaissance qui permet d'obtenir des résultats sur le peuplement piscicole en place sur un secteur non connu.
- Le suivi de travaux d'aménagement, de restauration etc…
- Le sauvetage qui consiste comme son nom l'indique « à sauver » un maximum de poissons dans un secteur où des travaux impactent le milieu et les espèces piscicole.
- Le suivi spécifique par espèce : anguille, brochet, etc.

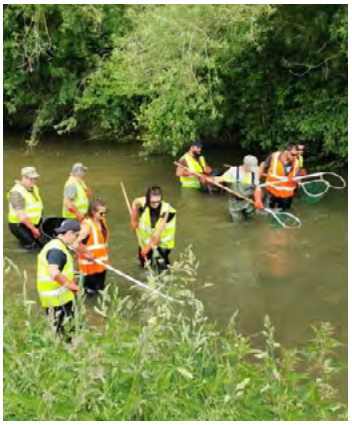

LE BASSIN ROND
RÉAMENAGEMENT

Nous avons été interpellés ces dernières semaines par de nombreux pêcheurs et présidents d'associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques concernant les récents travaux réalisés sur le Bassin Rond, sur les communes de Estrun et de Bouchain.

Les Communautés d'Agglomération de Cambrai et de **La Porte du Hainaut** ont réalisé des travaux consistant à aménager les berges par la création d'une piste cyclable/ pédestre.

Nous allons faire un zoom sur cette problématique.

PROBLÉMATIQUES POUR LA PÊCHE

Le Bassin Rond est une masse d'eau de forme rectangulaire. Le linéaire de berge total est de presque 2 km. Avant travaux, l'utilisation de la berge était faite par une école de voile sur 80 mètres, du stationnement de bateaux (plaisancier et péniche). Beaucoup sont garées à l'année, quelques-unes de manières occasionnelles. Le linéaire de berges occupé pour le stationnement est d'environs de 600 m. La pratique de la pêche au coup est réalisable sur 800 m. le reste du linéaire non recensé, correspond, généralement à une berge peu large (route accolée à la masse d'eau).

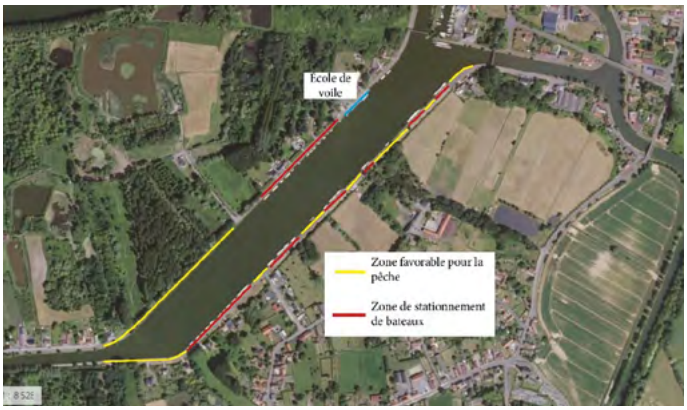

Depuis novembre 2020, il a été constaté des travaux d'aménagement des berges sur le site du bassin rond. Une piste cyclable a été créée, séparée par des poteaux en bois le long de la route. La berge n'étant pas extensible et limitée par, d'un côté la masse d'eau et de l'autre un fossé, l'extension pour la création de ces 2 voies a été prise sur la berge. De ce fait, la berge qui faisait auparavant 4 à 5 mètres de large **a été diminuée de moitié** .

Comme cet aménagement a été réalisé sur l'intégralité de la berge nord, il est tout d'abord impossible, voire **interdit de stationner sur tout le linéaire**. De plus, la diminution de la berge empêche l'installation des pêcheurs au coup dans de bonnes conditions. Enfin, vu la largeur de la voie de circulation et surtout de sa proximité avec la masse d'eau, les pêcheurs ne sont pas en sécurité due à la proximité de la voie de circulation et du passage important des véhicules.

Sur la berge nord, il a été implanté une passerelle, cet aménagement ne peut être considéré comme ponton PMR étant donné qu'il n'y a ni stationnement et que le garde-corps est bien trop haut pour la pratique de la pêche.

NOTRE CONSTAT

Suite à plusieurs de vos appels ou message, la Fédération a réalisé rapidement une sortie de terrain. Le site du Bassin Rond a toujours été très pratiqué par les pêcheurs. Les **droits de pêche** sont d'ailleurs confiés par bail à la Fédération de pêche du Nord.

Or les travaux menés ont pour impact de rendre difficile, voire impossible, la pratique de la pêche dans de bonnes conditions. Les aménagements effectués, la proximité avec la berge font que la pêche n'est plus praticable pour des raisons de sécurité pour nos adhérents ainsi que leur matériel. Ces aménagements ont provoqué un fort mécontentement et sont également susceptibles de générer des conflits entre les usagers.

En qualité de locataire des droits de pêche de l'Etat, en qualité de représentant des **90 AAPPMA** et des **27 000 pêcheurs** du département du Nord, nous avons été extrêmement déçu de ne pas avoir été consultés au préalable de ces aménagements. Malgré son histoire et son implantation historique au cœur de nos territoires, **l'activité pêche de loisir n'a pas été pris en compte** et nous le regrettons fortement.

L'aménagement du territoire doit répondre à des objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Cependant, ceux-ci ne doivent pas se faire au détriment des usages et loisirs largement ancrés sur le territoire ; car l'amélioration du cadre de vie doit créer des conditions de vie qui contribuent à la santé, au bien-être et à une bonne qualité de vie des habitants et usagers.

Cela passe aussi par la possibilité de pratiquer son loisir quel qu'il soit, à proximité de chez son domicile.

L'activité pêche est depuis toujours un vecteur de développement durable et économique, de cohésion sociale, avec des pêcheurs acteurs et non simples usagers, des espaces naturels et milieux aquatiques, un tissu associatif dense et investi (animations, surveillance…).

Nous avons donc envoyé des courriers aux **Communautés d'Agglomération de Cambrai**, à la **Porte du Hainaut** et aux **mairies de Bouchain et Estrun** pour faire part **de notre déception et demander une rencontre** afin de pouvoir trouver une solution pour que la pratique de la pêche se fasse dans de bonnes conditions sur ce lieu.

Une première entrevue a déjà eu lieu avec les **Communautés d'Agglomération de Cambrai**, et la **mairie d'Estrun**. Nous avons d'ors et déjà **trouvé des pistes** pour pérériser la pratique halieutique en toute sécurité. D'autres sorties de terrain et r suivront prochainement. Affaire à suivre…

HAUTS-DE-FRANCE PROPRES

La 5ème édition de l'opération « Hauts-de-France Propres » aura lieu les **10** (réservé aux scolaires), **11 et 12 septembre 2021** !

En 2020, l'opération Hauts-de-France propres a réuni 49 000 participants dans près de 1 230 points de ramassage. Au total, ce sont plus de 5263 m3 de déchets qui ont été ramassés et près de 190 établissements scolaires se sont mobilisés.

Cette année, la Région et les Fédérations de chasse et de pêche organisent la cinquième édition de Hauts-de-France Propres. Entreprises, écoles, associations, collectivités, citoyens... chacun peut agir ! Deux solutions s'offrent à vous : organiser un ramassage ou prendre part à l'un d'entre eux.

Organiser un ramassage

Vous avez jusqu'au 29 août inclus pour organiser votre ramassage. Pour cela, prenez contact avec l'un des référents de votre département. Vous serez ainsi accompagné pour les modalités pratiques : matériel de ramassage, outils de communication ou encore prise en charge de la collecte et du traitement des déchets ramassés.

Participer à un ramassage

Les ramassages organisés sont signalés sur une carte mise à jour au fur et à mesure des inscriptions. Il vous suffit de la consulter et de choisir le lieu qui vous convient le mieux. Du matériel de ramassage sera mis à votre disposition, dans la limite des stocks disponibles, mais n'hésitez pas à apporter vos propres gants, sacs, etc.

Ensemble, soyons magiques !

> 10, 11 et 12 septembre 2021
participez au nettoyage de la Nature !

Hauts-de-France PROPRES

#hdfpropres

RETROUVEZ LES POINTS DE COLLECTE SUR

hautsdefrancepropres.fr

Partenaires

Mécènes

ANIMATIONS
PROGRAMME JUILLET

INITIATION PÊCHE

Vous voulez vous mettre à pêcher seul, en amis ou en famille, mais vous ne savez pas par où commencer ?

Nous vous proposons de découvrir une technique de votre choix intégrée dans les nombreuses animations ci-jointes.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Par téléphone au :
03 27 20 20 54

JUIL 2021

ANIMATIONS GRATUITES

02
17:30-20:00
DENAIN

AFTER WORK CARNASSIERS

TOUT PUBLIC - 10 PLACES

03
10:00-12:00
OBRECHIES

PÊCHE À L'ÉCREVISSE

TOUT PUBLIC - 20 PLACES

03
15:00-17:30
FOURMIES

PÊCHE EN FAMILLE

TOUT PUBLIC - 12 PLACES

07
09:30-16:30
FOURMIES

PÊCHE AU COUP

JEUNES - 10 PLACES

10
09:00-12:00
MOUSTIER EN FAGNES

PÊCHE À L'ÉCREVISSE

TOUT PUBLIC

10
14:00-16:00
ETROEUNGT

PÊCHE A GRATTER

ENFANTS - 5 PLACES

11
10:00-12:00
ROUSIES

PÊCHE À L'ÉCREVISSE

TOUT PUBLIC - 20 PLACES

17
10:00-12:00
COUDEKERQUE BRANCHE

PÊCHE EN FEEDER

TOUT PUBLIC - 8 PLACES

17
14:00-16:30
COUDEKERQUE BRANCHE

PÊCHE EN FAMILLE

TOUT PUBLIC - 12 PLACES

ANIMATIONS
PROGRAMME JUILLET

INITIATION PÊCHE

Vous voulez vous mettre à pêcher seul, en amis ou en famille, mais vous ne savez pas par où commencer ?

Nous vous proposons de découvrir une technique de votre choix intégrée dans les nombreuses animations ci-jointes.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Par téléphone au :
03 27 20 20 54

JUIL 2021

20 — 09:30-12:00
FOURMIES

PÊCHE EN FEEDER

TOUT PUBLIC - 8 PLACES

23 — 15:00-17:00
LALLAING

PÊCHE AU COUP

TOUT PUBLIC - 8 PLACES

24 — 10:00-12:00
LE QUESNOY

LE MONDE DU MINUSCULE

ENFANTS- 8 PLACES

24 — 14:00-16:00
ENGLEFONTAINE

PÊCHE AU COUP

ENFANTS - 4 PLACES

24 — 16:00-18:00
ENGLEFONTAINE

PÊCHE AU COUP

ENFANTS - 4 PLACES

28 — 10:00-12:00
ORS

PÊCHE DU POISSON CHAT

ENFANTS - 8 PLACES

ANIMATIONS GRATUITES

ANIMATIONS
PROGRAMME AOUT

INITIATION PÊCHE

Vous voulez vous mettre à pêcher seul, en amis ou en famille, mais vous ne savez pas par où commencer ?

Nous vous proposons de découvrir une technique de votre choix intégrée dans les nombreuses animations ci-jointes.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Par téléphone au :
03 27 20 20 54

AOU 2021

ANIMATIONS GRATUITES

04
10:00-12:00
CONDE-SUR-ESCAUT

PÊCHE DE L'ARC EN CIEL

ENFANTS - 8 PLACES

06
15:00-18:00
THIVENCELLES

PÊCHE EN FLOAT TUBE

ADO / ADULTES- 5 PLACES

07
10:00-12:00
LILLE

DECOUVERTE

ENFANTS- 8 PLACES

07
15:00-17:00
ARMENTIERES

PÊCHE EN FAMILLE

TOUT PUBLIC - 12 PLACES

21
10:00-18:00
Rousies

PÊCHE EN TANKARA

ADO / ADULTES- 5 PLACES

25
14:00-17:00
Pont sur Sambre

PÊCHE AUX CARNASSIERS

ADO / ADULTES - 6 PLACES

27
18:00-21:00
Noyelles sur Sambre

PÊCHE DU BARBEAU

ADO / ADULTES - 5 PLACES

28
09:00-12:00
BOUSSOIS

PÊCHE AU QUIVER

ADO / ADULTES - 6 PLACES

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE
59

> APPRENDRE > PROTEGER > PARTAGER

FÉDÉRATION DU NORD POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

7-9 chemin des croix - BP 50019 - 59530 LE QUESNOY
Tél : 03.27.20.20.54 - Fax : 03.27.20.20.53
www.peche59.com